

# Brasseur d'air

GUYANE



Pour la promotion des brasseurs d'air dans le **résidentiel** et le **tertiaire** sur le territoire de la Guyane à compter du 1er octobre 2022

	Résidentiel	Résidentiel modestes	Tertiaire
Littoral	150€ / appareil	200€ / appareil	200€ / appareil
Commune de l'intérieur - accès route (1)	250€ / appareil		250€ / appareil
Commune de l'intérieur - accès fluvial et/ou aérien (2)	300€ / appareil		300€ / appareil

(1) : On entend par «Communes de l'Intérieur accessibles par voie routière», les communes suivantes : Saint-Georges, Régina (hors écart de Kaw).

(2) : On entend par «Communes de l'Intérieur accessibles par voie Fluviale et/ou Aérienne», les communes suivantes : Ecart de Kaw, Camopi, Ouanary, Saül, Grand-Santi, Papaïchton, Maripasoula, Ecart de Providence. Les 5 écarts du Haut-Maroni sont dans le territoire de la commune de Maripasoula. Les 2 écarts d'Apagui et Monfina dépendent de Grand-Santi



La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos [partenaires Agir Plus d'EDF](#) dont vous trouverez la liste sur le site [edf.gf](#)